



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Unité départementale de l'architecture
et du patrimoine des Yvelines

Affaire suivie par : Tiphaine Linares

Tel : 01 39 50 54 31

Courriel: tiphaine.linares@culture.gouv.fr

Ref: MB/TL 2021 - 78

Direction régionale
des affaires culturelles
d'Île-de-France

ARRIVÉE COURRIER				
Peur	Attribut	Projet réponse	Info	Classe
DIR				
SG				
SPACT	X			
16 AVR. 2021				
SHRU				
SE				
SEBR				
SEA				
SPACT				

Matthieu BOUREZ

Architecte des bâtiments de France
Adjoint à la cheffe de l'UDAP des Yvelines

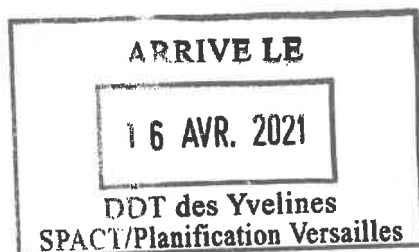
Versailles, le 14 avril 2021,

Objet: BOIS-D'ARCY (78) révision du plan local d'urbanisme – Avis sur projet arrêté.

Dans le cadre de votre consultation portant sur la révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Bois-d'Arcy, j'ai l'honneur de vous informer que j'émetts un avis favorable sur le projet arrêté assorti de la recommandation suivante :

La liste des éléments remarquables du patrimoine bâti, annexée au règlement du PLU, pourrait être complétée par la réalisation de fiches descriptives individuelles succinctes afin de parfaire la connaissance des caractéristiques architecturales et patrimoniales ayant conduit à ce type d'identification et protection au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme.

Le but recherché serait d'approfondir auprès du public la pédagogie autour de ces enjeux patrimoniaux, d'accompagner l'évolution et la mise en valeur des édifices ainsi valorisés, et de s'assurer qu'ils ne risquent pas d'être dénaturés ou de perdre les caractéristiques architecturales et patrimoniales garantes de leur valeur et de leur authenticité.



L'architecte des bâtiments de France
Adjoint à la cheffe de l'UDAP des Yvelines

Matthieu BOUREZ

Direction départementale des territoires

Service planification, aménagement et
connaissance des territoires

A l'attention de Messieurs Eric CHATAIN
et Gaëtan SEBASTIEN

35 rue de Noailles - BP 1115

78 011 VERSAILLES CEDEX